CONTRIBUTION DU GROUPE BRAINSTORMING DE LA FIED A LA DEFINITION D'INDICATEURS EAD DANS LES UNIVERSITES

La présente contribution s'inspire du travail du groupe brainstorming de la FIED et notamment des conclusions de son séminaire tenu à Strasbourg les 30 avril et 1^{er} mai 2005.

Nous tenons, avant tout, à transmettre la vision qui est la nôtre en matière d'EAD, aussi bien dans sa définition - pour ne pas le réduire, par exemple, au seul e-learning -, ses enjeux pour nos universités, et les critères à réunir pour en assurer la qualité et la pérennité.

Définition

L'Enseignement A Distance, ou EAD, constitue une forme d'enseignement universitaire - formation initiale ou continue – alternative à celui dispensé habituellement en présence. Il recourt à tout moyen de diffusion disponible et pertinent.

Par voie de conséquence, l'EAD doit être formellement distingué du présentiel enrichi ou de simples ressources numériques en ligne.

Par alternative, nous entendons le dispositif d'enseignement qui, lorsque c'est nécessaire et souhaitable, prend en charge toutes les opérations qui sont inhérentes à un dispositif d'enseignement à l'université, comme l'inscription, la diffusion des enseignements, le suivi et l'accompagnement des étudiants, l'évaluation et la validation de la formation.

La finalité que poursuit l'EAD est de participer aux missions générales des universités en matière de diffusion des savoirs, de qualification et de formation tout au long de la vie, de rayonnement international.

L'objectif est de répondre à la demande de tous les publics totalement ou partiellement empêchés de suivre les enseignements et les formations dispensés en présentiel.

Si, depuis ses origines, l'EAD répond aux besoins de publics traditionnellement empêchés, nous observons aujourd'hui une évolution considérable de la demande :

- 1. Attente des étudiants salariés et des adultes en reprise d'études, publics en constante augmentation
- 2. Multiplication des modules optionnels dépassant la capacité habituelle des locaux ou des possibilités horaires
- 3. Exigences de fluidité inhérentes au LMD et aux parcours de formation individualisés
- 4. Formations complémentaires prescrites par les jurys de VAE
- 5. Développement des relations inter établissements (pôle universitaire, campus thématiques, UNR, etc.)
- 6. Volonté des régions de rapprochement de l'offre de formation des territoires
- 7. Besoins de la francophonie et plus largement de l'international, à un moment de forte compétitivité mondiale

Critères

Qualitatif

- 1. Existence d'un service dédié à l'EAD, pôle de compétences pour l'ensemble de l'établissement, bénéficiant de locaux et d'un équipement approprié
- 2. Formation des différents acteurs de l'EAD
- 3. Existence de partenariats (Région, entreprises, autres universités et établissements, conventions de formation continue, etc.)
- 4. Liens avec la recherche
- 5. Définition d'une politique de l'établissement en matière d'EAD

Ouantitatif

- 1. Pourcentage des formations (niveaux et parcours) prévues dans le cadre du LMD comme devant être proposées aussi en EAD
- 2. Pourcentage effectivement réalisé de l'EAD par rapport à l'offre de formation (nombre d'inscrits EAD totalement ou partiellement EAD) en termes de diplômes et de niveaux ou de modules de formation continue
- 3. Nombre d'étudiants EAD étrangers par rapport à nombre d'étudiants étrangers de l'établissement
- 4. Taux de réussite (nombre d'ECTS validés par an)
- 5. Pourcentage des enseignants chercheurs de l'université impliqués dans l'EAD